

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
JEUDI 13 DECEMBRE 2018 – 18H30
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHANTONNAY**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) prend acte et entérine les orientations budgétaires telles que présentées par le Président.

REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) :

- *approuve les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative pour l'année 2019,*
- *valide le calendrier de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative pour l'année 2019,*
- *approuve la mise à jour du règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.*

REGLEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS INERTES D'AMIANTE LIEE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) approuve le règlement du service de collecte des déchets inertes d'amiante liée.

CONVENTION DE LOCATION DE COURTE DUREE ENTRE LE SCOM EST VENDEEN ET LA SCI JEGLAS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) :

- *approuve la convention de location de courte durée,*
- *autorise Monsieur le Président à la signer.*

PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) décide de créer l'emploi de technicien polyvalent, emploi permanent à temps complet à compter du 01/01/2019, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (filière technique – cat C), soit des agents de maîtrise (filière technique – cat C), soit des techniciens (filière technique – cat B),

PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « RISQUE PREVOYANCE »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) :

- *décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018*

conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet ;

- envisage d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, d'environ 8,16 € brut par agent et par mois (base temps complet)*. Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;
- **ET PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le CDG.

INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'EXERCICE

Vu l'avis du comité technique en date du 15 novembre 2018 et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) adopte les dispositions concernant les modalités d'exercice du temps partiel.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE

Sur proposition de Monsieur le Président, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président.

PREVENTION DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS - AVENANTS AUX CONVENTIONS ET DEMANDE DE PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC L'ADEME

Sur proposition de Monsieur le Président, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le Comité :

- *approuve les avenants aux conventions à intervenir :*
 - *avenant n°1 à la convention entre les collectivités du groupement afin de déterminer la collectivité employeur de l'animateur de prévention et sa résidence administrative,*
 - *avenant n°1 à la convention entre les collectivités du groupement et Trivalis afin de définir les conditions d'octroi du soutien financier au recrutement de l'animateur de prévention et de préciser la coordination départementale l'agent pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction des déchets,*
- *sollicite auprès de l'ADEME une prolongation à la période contractuelle de 6 mois de la convention entre les collectivités du groupement et l'Ademe afin de déterminer les soutiens de l'Ademe et l'octroi de ces soutiens,*
- *autorise le Président à signer les avenants aux conventions susmentionnées ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.*

La séance est close à 19H56.

*Vu le secrétaire de séance,
Jean-Jacques DELAYE*